

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 6 mars à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Coullons, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé PICHERY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 28 février 2019.

PRÉSENTS : Hervé PICHERY, Agnès COUTANT, David BOUCHER, Jean-Philippe DEVIENNE, adjoints,

Guy CARMIER, Philippe NICOLAS, Catherine DREUX, Olivier LAMAURY, Nathalie HENRY, Steffy LANNE, Alain AUBEL, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Philippe MARQUET (pouvoir à Hervé PICHERY)
Frédéric HUBERT (pouvoir à Agnès COUTANT)
Sophia BELFANTI (pouvoir à Jean-Philippe DEVIENNE)
Jean-Philippe CASSIER (pouvoir à Alain AUBEL)
Sophie LEPICIER (pouvoir à Nathalie HENRY)

Nombre de conseillers :	
En exercice :	19
Présents :	11
Suffrages exprimés :	15

ABSENTS : Céline PERRETTE, Christelle BAPTISTA, Michael MAZZETTI

SECRÉTAIRE : David BOUCHER

Monsieur Hervé PICHERY demande aux conseillers municipaux si ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 janvier 2019.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 22 janvier 2019.

Délibération n° 2019-007

BUDGET COMMUNAL – COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal déclare à la majorité (1 ABSTENTION : Sophie LEPICIER) que le compte de gestion du Budget principal dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2019-008

BUDGET COMMUNAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur Hervé PICHERY préside la séance et présente le compte administratif. Il présente le tableau de synthèse dont la copie a été fournie à l'ensemble des conseillers.

Il commence par présenter les dépenses de fonctionnement qui montrent tous les efforts faits au cours de l'année. Il y a un décalage au niveau des dépenses d'électricité car il y a un rattrapage des dépenses de 2017. Alain AUBEL dit que l'éclairage public ne représente finalement que 21% du montant des dépenses d'électricité. Il ne faut donc pas s'attendre à de grosses économies du fait du passage aux LEDS

Hervé PICHERY reprend l'ensemble des lignes significatives. Le budget alimentation est en baisse car les repas ont été livrés en fin d'année suite à l'arrêt maladie du cuisinier (la dépense des livraisons est inscrite sur un autre compte), un travail a été fait au niveau des assurances qui devraient baisser en 2019, il y a un peu plus de factures d'honoraires, de même pour les frais de télécom qui ont augmenté mais qui devraient diminuer en 2019 car un travail dans ce sens est réalisé en ce moment (l'autocom est notamment à changer). Les fournitures de voiries augmenteront en 2019 (sable, tout venant...).

Concernant les locations mobilières, il y a un décalage cette année car toutes les factures n'ont pas été reçues et notamment pour les décorations de Noël, le budget est donc moindre en 2018 et il sera plus élevé en 2019.

Les hausses des dépenses sont assez raisonnées, les dépenses réelles sont néanmoins toujours plus faibles que les dépenses prévisionnelles (on le voit en 2018 entre le budget primitif et le compte administratif).

Concernant les charges de personnel, le prévisionnel était de 855 000 € alors que le réalisé est de 836 000 €. On voit donc que les efforts faits portent leurs fruits. Hervé PICHERY note qu'un montant de 840 000 € est prévu en 2019, on reste donc toujours dans une logique de maîtrise des charges.

Concernant le FPIC, il y a eu une surprise cette année avec une diminution mais il est préférable d'être prévoyant pour 2019 et d'envisager une hausse. Alain AUBEL souhaite savoir comment le FPIC est calculé, Hervé PICHERY lui répond que le calcul est compliqué et est fait au niveau de l'Etat ce qui rend les prévisions difficiles.

Hervé PICHERY dit qu'il faut s'attendre à une augmentation des créances irrécouvrables en 2019 et que le montant en 2018 paraît faible par rapport à la réalité.

Concernant les subventions aux associations, le montant représente plus de 33 000 € cette année, le montant attribué au Comice représente 7000 €. La Commune s'inscrit donc toujours dans une logique de maîtrise des charges.

Les intérêts de la dette diminuent logiquement. A noter que l'emprunt de la Bibliothèque arrive à échéance en 2021. Représentant un montant d'environ 40 000 € par an, il permettra de redonner des marges de manœuvre à la commune

Concernant les recettes de fonctionnement, il y a moins de redevances pour le périscolaire car il y a un peu moins d'élèves et la gestion des mercredis est passée à la communauté des communes. Hervé PICHERY propose un montant de 255 000 € pour 2019 pour être raisonnable.

Les dépenses d'ordre ne représentent finalement qu'un montant de 5299 € au lieu de 10 000 € car des mandats/titres n'ont pas pu être passés en 2018 faute de décision modificative. Les montants seront donc reportés en 2019.

Les recettes liées aux impositions directes ont été plus fortes que les montants prévus. Ceci est notamment dû à un rôle supplémentaire reçu. Un rôle supplémentaire est lié normalement à une augmentation des bases mais la commune n'a pas reçu plus d'explications pour cette recette. Alain AUBEL ne souhaiterait pas qu'il s'agisse d'une erreur.

Concernant la taxe pylône, une information avait été communiquée d'une baisse significative mais finalement elle n'aura pas lieu mais le choix a quand même été fait de minorer la recette au budget 2019.

Pour la dotation forfaitaire, il y aura une baisse en 2019 du fait de la diminution de la population (l'impact

serait d'environ 15 000 €). La DSR est en hausse par rapport aux prévisions et devrait augmenter en 2019. Le FCTVA de fonctionnement concerne principalement des charges d'entretien de la voirie.

Les compensations des exonérations de taxes foncières sont en diminution depuis des années d'où des incertitudes pour l'avenir. Néanmoins, les compensations des exonérations de taxes d'habitations sont en augmentation.

Il est donc prévu 355 000 € au chapitre Dotations, subventions pour 2019 pour être prudent.

Concernant les autres produits de gestion courante, il est prévu 90 000 € pour 2019 même si le total pour 2018 s'élevait à presque 92 000 €. Il semble plus que nécessaire dans ce cadre de poursuivre le travail de recouvrement entamé l'année dernière même si le recouvrement impacte la Trésorerie et non les résultats budgétaires.

On constate en 2018, beaucoup de remboursement d'assurances du personnel, ce qui n'est pas forcément une bonne nouvelle car cela signifie qu'il y a des arrêts maladie. Le montant a toujours été plus au moins important, à noter cependant que cette ligne reprenait les autres années les aides pour les contrats aidés.

Hervé PICHERY souligne le montant de 40 000 € reçu en deux fois de l'association Familles Rurales au cours de l'année 2018. Cette association souhaitait que cette somme finance un projet en lien avec l'enfance. Ce projet sera mis en œuvre cette année par la Commission Cadre de vie avec l'installation de jeux pour enfants autour de l'Etang de la Plancherotte.

Hervé PICHERY reprend ensuite les chiffres de l'investissement et souligne que le fonds de roulement s'établit à 324 815 € ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

Hervé PICHERY se retire ensuite pour que les conseillers puissent procéder au vote. Alain AUBEL est élu président de séance et fait procéder au vote.

Le conseil municipal approuve à la majorité (1 ABSTENTION : Sophie LEPICIER) le Compte Administratif du budget communal pour l'exercice 2018 qui se décompose ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	1 610 572.79 €
Recettes de fonctionnement :	1 837 968.02 €
Soit un excédent de fonctionnement de :	227 395.23 € (excédent de 110 198.55 € en 2017)
Dépenses d'investissement:	197 332.77 €
Recettes d'investissement:	192 762.33 €
Soit un déficit d'investissement de :	4 570.44 € (déficit de 110 440.73 € en 2017)
Excédent global	222 824.79 € (déficit de 242.18 € en 2017)

Délibération n° 2019-009

BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2018,

- considère que les opérations sont régulières et bien justifiées,
- statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018,
- constate l'état des restes à réaliser d'investissement au 31/12/2018 qui est de :

Restes à réaliser dépenses	Restes à réaliser recettes	Total
180 608.99 €	53 571.67 €	-127 037.32 €

Le solde des restes à réaliser ne compense pas le déficit d'investissement.

- constate que le compte administratif fait apparaître :

- o un excédent de fonctionnement cumulé de :

Report de l'exercice 2017	Résultat 2018	Excédent de fonctionnement
145 199.93 €	227 395.23 €	372 595.16 €

- o un déficit d'investissement cumulé de :

Report de l'exercice 2017	Résultat 2018	Déficit d'investissement
-44 594.30 €	-4 570.44€	-49 164.74 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2019 :

- Le report de l'excédent de fonctionnement de **196 393.1 €**(excédent, compte 002).
- Le report du déficit d'investissement de **49 164.74 €**(déficit, compte 001)
- Le report de l'excédent de fonctionnement de **176 202.06 €** au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

Délibération n° 2019-010

BUDGET COMMUNAL – BUDGET PRIMITIF 2019

Hervé PICHERY reprend les chiffres de l'investissement à la suite de ce qu'il avait évoqué pour le compte administratif.

Il commence par lister les restes à réaliser (éclairage public et salle polyvalente principalement et l'accessibilité et le colombarium). Le marché d'éclairage public vient d'être notifié, les travaux vont commencer prochainement.

Il présente ensuite les nouveaux projets.

Pour le restaurant scolaire, le contenu exact des travaux sera revu en Commission Patrimoine car Philippe MARQUET n'est pas présent ce soir mais l'ensemble des devis ont été reçus récemment.

Agnès COUTANT dit que le projet Aire de jeux sera une aire de jeux pour les enfants entre le camping et l'Etang de la Plancherotte. Il était prévu initialement de faire également un skatepark mais pour l'instant ce projet est en suspens car il y a un problème de terrain (il ne peut pas être réalisé au stade). Ces projets seront revus en Commission Cadre de vie.

Concernant les bornes de la place du monument, il est nécessaire de les changer car elles ne sont plus étanches et entraînent des coûts élevés de maintenance.

Alain AUBEL en déduit que l'éclairage de la rue de la Folie ne sera pas réalisé. Hervé PICHERY lui répond par l'affirmative en disant que ce projet n'est pour l'instant retenu par la Commission Patrimoine.

Hervé PICHERY dit que les ratios d'investissement sont bons. Alain AUBEL ajoute qu'il faut néanmoins que le Lotissement se vende au cours des trois prochaines années pour pouvoir rembourser les 400 000 € d'emprunt. Hervé PICHERY dit que cela a peut-être été une erreur de souscrire un prêt sur une durée de 3 ans, cela sera peut-être à renégocier. En effet, aucune réservation n'est enregistrée à ce jour alors que la commercialisation avait été rapide pour le précédent lotissement. Cela montre bien le désintérêt actuel pour les zones rurales.

Alain AUBEL souhaite prendre la parole à propos du dernier compte administratif et des budgets votés avant la nouvelle mandature. Il dit qu'il a assisté à la Commission Finances avant-hier au soir soit 2 jours

avant le vote en conseil municipal. Il dit que seulement 3 membres sur 8 étaient présents pour la Commission et de surcroît cette commission s'est tenue sans sa Présidente. Il estime que cela laisse peu de temps à la réflexion d'autant que pas de postes ont été positionnés semble t'il sans un avis préalable de la Commission (budget subventions, prévisions d'investissements de travaux...). Il y a certes une embellie du compte administratif 2018 (même si nous sommes encore loin des communes de même importance) grâce entre autres à des recettes exceptionnelles mais aussi à son sens aux actions menées par Céline PERRETTE en matière de prévisions et organisations budgétaires ainsi que pour la régularisation importante des impayés par exemple.

Il constate depuis quelques mois un désintérêt de certains élus –voire une mise en retrait pour un de ses piliers- qui démontre selon lui un problème latent dans l'exercice de la gestion de la commune. Il évoque plusieurs problématiques :

- l'éloignement du Maire, il n'y a plus suffisamment de présence physique, plus de chef
- le retrait de Céline PERRETTE. Il voudrait savoir ce qu'il en est et dit qu'on ne peut pas laisser cette situation perdurer
- Philippe MARQUET avait confirmé lors du dernier conseil municipal qu'il ne pouvait pas assumer seul les 3 fonctions qui lui sont de facto dévolues : suppléance du Maire, Commission Administration Générale et Commission Patrimoine et Alain AUBEL veut bien le croire.

Il ajoute que bon nombre de coullonnais remarquent que des indemnités sont versées à des élus peu ou plus présents. Selon lui, il apparaît périlleux de terminer le mandat sans des « ajustements » nécessaires de façon à laisser une situation qui soit la plus saine possible pour la prochaine mandature. Il conclut en disant qu'il ne ressent aucune animosité mais souhaitait que les choses soient dites.

Hervé PICHERY reconnaît que le budget a été finalisé à la dernière minute. Effectivement, il a toujours plus ou moins travaillé de la sorte et la situation n'a pas changé cette année. Cette situation est aussi due à la Trésorerie qui n'a transmis le compte de gestion que tardivement. Alain AUBEL lui répond qu'il s'agit du dernier budget et qu'il aurait été préférable de faire le point. Il ajoute qu'il n'est pas facile qu'Hervé PICHERY soit désormais loin de la commune.

Concernant le retrait de Céline PERRETTE, Hervé PICHERY dit qu'il est en attente de son retour et de reprendre contact. Quant à l'indemnité, vu le travail fait par Céline PERRETTE jusqu'à présent, il ne souhaite pas rediscuter du montant de l'indemnité pour l'instant. Pour autant, cela deviendra un sujet dans les prochains mois. Il ajoute que concernant le recouvrement des impayés, il n'y a pas d'impact sur le budget mais seulement sur la Trésorerie disponible.

Concernant Philippe MARQUET, il lui renouvelle sa confiance, c'est quelqu'un de compétent sur qui il peut compter. Agnès COUTANT ajoute que la réflexion de Philippe MARQUET avait été faite dans un contexte particulier. Mais reconnaît qu'il y a effectivement peu de présents au conseil.

Hervé PICHERY considère quant à lui que la situation n'est pas aussi dramatique par rapport aux autres fins de mandats qui sont toujours compliquées.

Après ces échanges, Hervé PICHERY soumet le budget primitif au vote de l'assemblée.

Le conseil municipal adopte à la majorité (1 ABSTENTION : Sophie LEPICIER (car elle n'a pas été assez présente sur l'année pour avoir une vision d'ensemble de la commune) le budget primitif suivant :

Dépenses de fonctionnement	1 921 393.10	Recettes de fonctionnement	1 921 393.10
011-Ch. à caract. gén.	535 000	002-Résultat reporté	196 393.10
012-Ch. de personnel	840 000	013-Atténuations de charges	15 000
014-Attén° de prod.	50 000	70-Produits des services	255 000
65-Autres ch. de gestion courante	112 000	73-Impôts et taxes	980 000
66-Charges financières	42 824.71	74-Dotations, subventions et part°	355 000
67-Charges exceptionnelles	3 500	75-Autres produits de gestion cour.	90 000

023-Virement section d'inv.	325 170.64	77-Produits exceptionnels	10 000
042-Opérations d'ordre	12 897.75	042-Opérations d'ordre	20 000

Dépenses d'investissement	609 342.12	Recettes d'investissement	609 342.12
001 Déficit antérieur reporté	49 164.74	021-Virement de la sect° fonct.	325 170.64
		1068-Excédents de fonctionnements capitalisés	176 202.06
205- Concessions et droits similaires	7 000	13-Subventions d'équipements	70 571.67
16-21-23-Restes à réaliser	180 608.99	10-Dotations, fonds divers et réserves	23 000
20-21-23-Opérations nouvelles	215 993.58	165-Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00
16-Emprunts et dettes assimilées	111 074.81	040-Opérations d'ordre	12 897.75
165- Dépôts et cautionnements	1 500		
020- Dépenses imprévues	24 000		
040-Opérations d'ordre	20 000		

Délibération n° 2019-011

BUDGET COMMUNAL – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE

Hervé PICHERY dit qu'il y a eu une seule augmentation des taux d'imposition en 2017, la seule depuis au moins 20 ans, qui a représenté une augmentation d'environ 2-3%. Il propose de ne pas augmenter les taux en 2019.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et de la Commission Administration Générale décide à l'unanimité d'appliquer les taux d'imposition suivants pour 2019 :

- Taxe d'habitation : 13.10 % (taux 2018 : 13.10 %)
- Taxe sur le Foncier bâti : 21 % (taux 2018 : 21 %)
- Taxe sur le Foncier non bâti : 48.53 % (taux 2018 : 48.53 %)

Délibération n° 2019-012

SERVICE DES EAUX – COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal déclare à la majorité (1 ABSTENTION : Sophie LEPICIER) que le compte de gestion du Budget de l'eau dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2019-013

SERVICE DES EAUX – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Hervé PICHERY dit que le transfert de la compétence « eau » est reporté en 2026 ce qui est plutôt positif pour la commune. En effet, nos tarifs sont inférieurs à la moyenne des communes de l'intercommunalité.

La communauté des communes giennoises anticipe toutefois ce transfert et a déjà lancé des pistes de réflexion pour être prête le moment venu.

Hervé PICHERY dit que le seul emprunt en cours pourra être renégocié et qu'il n'y a pas eu de dépenses d'investissement en 2018.

Les charges de personnel diminueront en 2019 du fait du départ en retraite d'un agent. Les recettes (produits du service) ont été évaluées à 314 000 €, il est préférable d'être prudent. Il y a beaucoup de réserves mais les dépenses sont également très importantes dès le moindre chantier, par conséquent, il est nécessaire de disposer d'un fonds de roulement assez important. Alain AUBEL dit par exemple que les prochains travaux nécessaires s'élèveront à 200 000 €.

Guy CARMIER ajoute qu'il serait aussi préférable de combiner les opérations de réfection des canalisations avec celles de la voirie afin d'éviter de dégrader des chaussées récentes.

Hervé PICHERY se retire ensuite pour que les conseillers puissent procéder au vote. Alain AUBEL est élu président de séance et fait procéder au vote.

Le conseil municipal approuve à la majorité (1 ABSTENTION : Sophie LEPICIER) le Compte Administratif du budget communal pour l'exercice 2018 qui se décompose ainsi :

Dépenses d'exploitation :	321 236.69 €	
Recettes d'exploitation :	376 685.74 €	
Soit un excédent de fonctionnement de :	55 449.05 €	(8777.55 € en 2017)
Dépenses d'investissement:	53 515.36 €	
Recettes d'investissement:	105 568.00 €	
Soit un excédent d'investissement de :	52 052.64 €	(91 031.75 € en 2017)
Excédent global	107 501.69 €	

Délibération n° 2019-014

SERVICE DES EAUX – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2018,

- considère que les opérations sont régulières et bien justifiées,
- statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018,
- constate l'état des restes à réaliser d'investissement au 31/12/2018 qui est de :

Restes à réaliser dépenses	Restes à réaliser recettes	Total
0 €	0 €	0 €

- constate que le compte administratif fait apparaître :
 - o un excédent d'exploitation cumulé de :

Report de l'exercice 2017	Résultat 2018	Excédent d'exploitation
34 647.08 €	55 449.05 €	90 096.13 €

- o un excédent d'investissement cumulé de :

Report de l'exercice 2017	Résultat 2018	Excédent d'investissement
209 642.44 €	52 052.64 €	261 695.08 €

Le Conseil municipal décide à la majorité (1 ABSTENTION : Sophie LEPICIER) d'inscrire au budget primitif 2019 :

- Le report de l'excédent d'exploitation de **90 096.13 €**(excédent, compte 002).
- Le report de l'excédent d'investissement de **261 695.08 €**(excédent, compte 001) ;

Délibération n° 2019-015

SERVICE DES EAUX – BUDGET PRIMITIF 2019

Hervé PICHERY procède à la présentation du projet de budget primitif. Il donne des explications sur les prévisions et soumet le budget au vote de l'assemblée.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité (1 ABSTENTION : Sophie LEPICIER (pour les mêmes raisons que le budget primitif de la commune)) le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes et se décompose comme suit :

Dépenses d'exploitation	410 718.32	Recettes d'exploitation	410 718.32
011-Ch. à caract. gén.	92 630	002-Résultat reporté	90 096.13
012-Ch. de personnel	105 000	013-Atténuations de charges	500
65-Autres ch. de gestion courante	5 000	70-Ventes de produits	314 291.67
66-Charges financières	22 383.98	75-Autres produits de gestion cour.	2 500
67-Charges exceptionnelles	4 000	042-Opérations d'ordre	3 330.52
042-Dotations aux amortissements	77 572.63		
023-Virement section d'inv.	104 131.71		

Dépenses d'investissement	443 399.42	Recettes d'investissement	443 399.42
2051- Concessions et droits similaires	3 400	001-Solde d'exécution	261 695.08
22-Immobilisations (dép. nouv.)	417 034.39	021-Virement de la sect° fonct.	104 131.71
16-Emprunts	19 634.51	040-Opérations d'ordre (amort.)	77 572.63
042-Opérations d'ordre	3330.52		

Délibération n° 2019-016

LOTISSEMENT DES ETANGS – COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal déclare à la majorité (1 ABSTENTION : Sophie LEPICIER) que le compte de gestion du Budget du Lotissement des Etangs dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2019-017

LOTISSEMENT DES ETANGS – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Hervé PICHERY dit que ce budget est différent des autres car il s'agit principalement d'une comptabilité de stock.

Hervé PICHERY se retire ensuite pour que les conseillers puissent procéder au vote. Alain AUBEL est élu président de séance et fait procéder au vote.

Le conseil municipal approuve à la majorité (1 ABSTENTION : Sophie LEPICIER) le Compte Administratif du budget communal pour l'exercice 2018 qui se décompose ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	119 388.10 €
Recettes de fonctionnement :	119 388.10 €
Dépenses d'investissement:	119 388 €
Recettes d'investissement:	21 440.10 €

Délibération n° 2019-018

LOTISSEMENT DES ETANGS – BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal adopte à la majorité (1 ABSTENTION : Sophie LEPICIER (pour les mêmes raisons que le budget primitif de la commune)) le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes et se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes	
Section de fonctionnement			
6015 - Terrain	7162 €		
605 – Travaux	330 598 €	7133-042 – Variation des stocks	466 880 €
6045 – Prestations de services	9132 €	796-043- Transferts de charges financières	600 €
608-043- Frais accessoires	600 €		
6611- Intérêts	600 €		
7133-042- Variation des stocks	119 388 €		
Total	467 480 €	Total	467 480 €
Section d'investissement			
001 Déficit d'investissement	119 388 €		
3351- 040 Terrain	7162 €	3354 -040 Etudes et prestations de services	29 787 €
3354-040 – Etudes et prestations de services	38 919 €	3355-040 – Travaux	89 602 €
3355-040- Travaux	420 200 €	1641-Emprunt	466 880 €
3358 – 040 Intérêts	600 €		
Total	586 269 €	Total	586 269 €

Délibération n° 2019-019

LOTISSEMENT DES ETANGS – DENOMINATION DE RUE

Suite à la réunion de la Commission Cadre de vie, plusieurs propositions de noms de rue ont été évoquées concernant la voie centrale du lotissement des Etangs :

- Rue des Aigrettes
- Rue des Sables
- Rue du Chemin Vert

Pour les deux dernières propositions, les idées sont issues du cadastre.

Le conseil municipal doit procéder à la dénomination de la rue.

Alain AUBEL trouve que le lotissement des Etangs est plutôt bien réalisé, les travaux vont s'achever prochainement. Nathalie HENRY trouve que les lumières sont plutôt sympathiques et donnent une bonne ambiance. Elle ajoute que les Aigrettes sont une sorte de petit héron blanc.

Agnès COUTANT dit que la démarche est identique à celle faite pour le Lotissement des Etangs avec une recherche de noms en lien avec le cadastre.

Le conseil municipal adopte à la majorité des voix (7 voix POUR) le nom « Rue des Sables ».

Délibération n° 2019-020

BUDGET COMMUNE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC

La Direction Régionale des Affaires culturelles Centre Val de Loire propose des subventions aux communes qui modifient les systèmes informatiques de gestion de leur bibliothèque et qui facilitent l'accès des ressources aux usagers.

L'achat de logiciel est subventionnable. Le taux de subvention est fixé à 35% du coût prévisionnel du projet.

Il est prévu dans le cadre du budget primitif 2019 l'achat d'un logiciel pour la bibliothèque / ludothèque afin de permettre la mise en place d'un catalogue numérique accessible aux usagers par le biais d'un portail dédié et faciliter la gestion par le service.

Le coût prévisionnel est de 987.30 € HT pour l'achat des logiciels, 955 € HT pour les prestations de mise en œuvre + formation et 250 € HT pour la maintenance annuelle soit un total de 2192.30 € HT (2330.76 € TTC pour la partie investissement). Les prestations seront financées par le budget général de la commune.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire a demander le soutien de l'Etat pour l'achat de ce logiciel et déposer un dossier de subvention.

Alain AUBEL souhaite savoir s'il y a plus de personnes qui fréquentent la bibliothèque. Jean-Philippe DEVIENNE lui répond par l'affirmative et lui dit qu'il avait d'ailleurs diffusé une note à ce sujet.

Alain AUBEL demande si le projet inclu des liseuses, il lui est répondu par la négative.

Délibération n° 2019-021

COMMANDE PUBLIQUE – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

La Communauté des communes giennaises propose de reconduire le marché de fourniture administratives / papier qui arrive à échéance. La Commune participait déjà à ce groupement de commandes.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou son 1^{er} adjoint à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec la communauté des communes giennaises.

Délibération n° 2019-022

BUDGET COMMUNE – SUBVENTION CCAS

Agnès COUTANT informe que la réunion du Conseil d'administration du CCAS aura lieu prochainement mais il est d'ores et déjà prévu une demande de 6000 € pour équilibrer le budget. Agnès COUTANT dit qu'il y a un excédent chaque année ce qui permet d'envisager une diminution de la subvention demandée au budget communal.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 6000 € au CCAS. Le montant est prévu au chapitre 65 du budget primitif 2019.

Hervé PICHERY ajoute néanmoins qu'une subvention supplémentaire pourra néanmoins être versée ultérieurement en cas de besoin.

Agnès COUTANT dit que le CCAS est bien secondé par le Carré Rouge mobile et l'Antenne de la Croix Rouge.

INFORMATIONS DES DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION

Décision 2019-002 : Réfection partielle du parquet de la salle polyvalente (salle 1) par l'entreprise sol flamme (45) pour un montant de 8000 € TTC

Décision 2019-003 : Réfection des peintures de la salle 1 de la salle polyvalente par l'entreprise GALERNE (45) pour un montant de 37 992.12 € TTC

EXPRESSION DES CONSEILLERS

Alain AUBEL souhaite savoir où en sont les scénarii pour la prévoyance/mutuelle. Il est informé que le sujet a été revu lors de la réunion maire-adjoints de la semaine dernière et que des informations seront fournies ultérieurement.

Hervé PICHERY dit que concernant le camping, le permis est en cours d'instruction, le site internet est disponible. Il propose que lors du prochain conseil, une visite au camping soit prévue avant la réunion.

Alain AUBEL souhaite savoir ce qui sera fait sur le deuxième terrain. Hervé PICHERY répond qu'il y aura beaucoup d'activités sur place. Il invite les conseillers à se rendre sur internet pour voir ce qui a été réalisé à Pierrefitte-sur-Sauldre et qui démontre tout le potentiel sur plusieurs années de ce secteur d'activités. Alain AUBEL trouve qu'il est dommageable que ce projet n'ait pas été prévu à l'Étang des Landes ce qui aurait permis de le dynamiser.

David BOUCHER dit que le marché de producteurs va recommencer et qu'il est possible aux conseillers de s'inscrire pour assurer les permanences.

Il informe que des travaux d'accessibilité sont en cours au niveau du complexe sportif : vestiaires du karaté, DOJO, gymnase, parking. Cela perturbe un peu le fonctionnement des associations avec des changements de salle et de la poussière.

Il ajoute que la rampe d'accès au gymnase n'est pas satisfaisante. Agnès COUTANT dit que la situation est même dangereuse. Philippe NICOLAS dit qu'il reverra cela avec la communauté des communes

David BOUCHER informe enfin que le détail des subventions aux associations sera revu en Avril et qu'il faudra revoir le montant de la subvention au marché de Noël.

Guy CARMIER dit que l'enquête publique dans le cadre du PLUI démarrera au mois de Juin et que le commissaire enquêteur sera présent à compter du 1^{er} juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

À Coullons, le 08 mars 2019

Le secrétaire,
David BOUCHER